

# Conducteur d'engins de chantier

R 482 de la CNAMTS applicable dès 2020

11 catégories

**PUBLIC CONCERNE** : Personne de l'entreprise ou de l'établissement affectée à la conduite d'engins de chantier.

**PRE REQUIS** : Être apte médicalement. Être âgé de plus de 18 ans. Une bonne compréhension du français est nécessaire (si ce n'est pas le cas, contactez notre responsable pédagogique au 03.83.26.30.08 afin de prévoir un traducteur).

**OBJECTIFS** : A l'issue de cette formation, le stagiaire :

- Connaît les aspects réglementaires et les principes de sécurité nécessaires à la conduite en sécurité.
- Maîtrise les techniques de conduite de la (des) catégorie(s) d'engins concernés en toute sécurité.

**DUREE** : Adaptation de la durée en fonction de vos besoins (profil des stagiaires, catégories souhaitées, formation initiale ou recyclage). Contactez notre responsable pédagogique (03.83.26.30.08) pour convenir d'une organisation adaptée à vos besoins.

**MOYENS PEDAGOGIQUES** : présentation de diaporamas et de films au moyen d'un vidéoprojecteur, écran, tableau, engin de chantier correspondant à la catégorie concernée, zone d'entraînement pédagogique.

**METHODES PEDAGOGIQUES** : Méthodes d'animation actives et interactives qui alternent des apports théoriques, des activités, des échanges autour de cas pratiques et des mises en situation.

**MODALITES EVALUATION DES ACQUIS** : Quiz et examen de mise en situation.

**DOCUMENTATION** : Livret technique.

**VALIDATION** : Attestation de formation nominative. (attestation d'assiduité). Carton d'autorisation de conduite pré-rempli pour autorisation de conduite par l'employeur (uniquement si les évaluations sont réussies).

## Programme

**Tour de table** : chaque stagiaire se présente et expose ses attentes par rapport à cette formation  
**Les aptitudes médicales délivrées par la médecine du travail et l'attestation de formation initiale (si recyclage) sont vérifiées par le formateur**

### ENSEIGNEMENT THÉORIQUE (COMMUN À TOUTES LES CATÉGORIES)

#### **- CODE DE LA ROUTE ET SIGNALISATION**

1. *Panneaux et signalisation.*
2. *Manœuvres (règles de changement de direction, de dépassement, d'insertion et de stationnement).*
3. *Véhicules (règles de circulation engins TP, signalisation, vitesse, consignes).*

#### **- RESPONSABILITE / TECHNOLOGIE DES ENGIN / REGLES DE CONDUITE**

1. *Sélection des conducteurs et textes réglementaires applicables aux engins*
2. *Règles spécifiques pour travaux au voisinage des lignes électriques, travaux en tranchée, chantiers particuliers*
3. *Responsabilité et pénalités encourues*
4. *Prise de poste (EPI, entretien, sécurité...)*
5. *Manœuvres (travail sur chantier)*
6. *Fin de poste*

### ENSEIGNEMENT PRATIQUE (DÉVELOPPÉ SELON LA CATÉGORIE D'ENGIN)

**- PRATIQUE** : Mise en situation sur chantier pour différents travaux réalisés en fonction des matériels et des équipements.

1. *Prise de poste / Vérifications*
2. *Conduite / Circulation*
3. *Manœuvres*
4. *Maintenance*

#### **EVALUATION DES ACQUIS :**

1. **Un examen type « Quiz » permet d'évaluer les acquis théoriques.**
2. **Epreuve pratique avec mise en situation afin d'évaluer la capacité à conduire et à effectuer l'entretien (de premier niveau) en sécurité.**

**NOS FORMATEURS :** Formateurs spécialistes.

**NOS REFERENCES :**

- FT Consultants organise ces formations depuis 2012.
- Nombre de stagiaires formés dans ce domaine par FT CONSULTANTS en 2022 : **26 stagiaires formés.**
- Taux de réussite : 100 %
- Taux d'abandon : 0 %

**UN SOUHAIT, UNE QUESTION SUR LES  
THEMES CI-DESSOUS : UN SEUL NUMERO  
(03.83.26.30.08)**

- EN SAVOIR PLUS SUR L'ACCES A CETTE FORMATION POUR UNE PERSONNE HANDICAPEE : déficience auditive, visuelle, motrice, mentale ou psychique, demandez notre référente handicap.
- EN SAVOIR PLUS SUR LE DEROULEMENT OU LE CONTENU DE CETTE FORMATION : demandez notre responsable pédagogique.
- EN SAVOIR PLUS SUR LE FINANCEMENT : demandez notre responsable commercial.

### Planning inter 2023

Nous réalisons uniquement ce type de formation dans vos locaux, sur votre matériel.

### Tarifs 2023

#### Formation réalisée dans vos locaux

Nous consulter (responsable pédagogique : 03.83.26.30.08). La durée (et donc le tarif) varie en fonction de vos besoins (profil des stagiaires, catégories souhaitées, formation initiale ou recyclage).

### NOS ENGAGEMENTS : Suivi administratif, qualité et évaluation des résultats

- Document d'évaluation de satisfaction par stagiaire
- Evaluation des acquis par les stagiaires
- Fiche de présence (par demi-journées)
- Attestation formation nominative (attestation d'assiduité)
- Carton d'autorisation de conduite pré-rempli pour autorisation de conduite par l'employeur (uniquement si les évaluations sont réussies)
- Information de l'entreprise ou de l'établissement 6 mois avant la date du recyclage.

<b>Catégorie A</b>  <ul style="list-style-type: none"><li>• Pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ≤ 6 tonnes.</li><li>• Chargeuses, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ≤ 6 tonnes.</li><li>• Chargeuses pelliculeuses de masse ≤ 6 tonnes.</li><li>• Moteurs-basculeurs de masse ≤ 6 tonnes.</li><li>• Compacteurs de masse ≤ 6 tonnes.</li><li>• Tracteurs agricoles de puissance ≤ 100 cv (73 à kW).</li></ul>	<b>Catégorie B1</b>  <ul style="list-style-type: none"><li>• Pelles hydrauliques à chenilles ou sur pneumatiques, de masse &gt; 6 tonnes.</li><li>• Pelles hydrauliques.</li></ul>	<b>Catégorie C1</b>  <ul style="list-style-type: none"><li>• Chargeuses sur pneumatiques, de masse &gt; 6 t.</li><li>• Chargeuses pelliculeuses de masse &gt; 6 t.</li></ul>	<b>Catégorie C2</b>  <ul style="list-style-type: none"><li>• Brouettes.</li><li>• Chargeuses à chenilles de masse &gt; 6 t.</li></ul>
<b>Catégorie B2</b>  <ul style="list-style-type: none"><li>• Machines automobiles de levage ou de forage.</li></ul>	<b>Catégorie B3</b>  <ul style="list-style-type: none"><li>• Pelles hydrauliques rotatives à déplacement angulaire.</li></ul>	<b>Catégorie C3</b>  <ul style="list-style-type: none"><li>• Machines automobiles.</li></ul>	
<b>Catégorie D</b>  <ul style="list-style-type: none"><li>• Compacteurs, à cylindres, à pneumatiques ou mixtes, de masse ≤ 6 t.</li><li>• Compacteurs à pieds d'oursiers de masse &gt; 6 t.</li></ul>	<b>Catégorie E</b>  <ul style="list-style-type: none"><li>• Tombereaux, rigides ou articulés.</li><li>• Moteurs-basculeurs de masse &gt; 6t.</li><li>• Tracteurs agricoles de puissance &gt; 100 cv (73 à kW).</li></ul>	<b>Catégorie F</b>  <ul style="list-style-type: none"><li>• Chariots de manutention tout terrain à conducteur porté à mâle.</li><li>• Chariots de manutention tout terrain à conducteur porté à tâche téléopérée.</li></ul>	<b>Catégorie G</b>  <ul style="list-style-type: none"><li>• Déplacement et chargement / déchargement sur porte-engins des engins de chantier des catégories A à F, sans activité de production, pour démonstration ou essais.</li></ul>

Code du travail, art. R. 4323-55 : La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.